

Maire,

SÉANCE DU 28 MARS 2007

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 21 février 2007, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Pierre BOISSET**, Maire.

Étaient présents : Mmes COQUARD. DESCIEUX MIRESSI. PARETI. PORCHERET

Mrs de la GRANGE. GROISON. JEANNE. MAGNIEN. ODOUL.TARDY.

Excusé : Mr .SIRI

Monsieur Thierry ODOUL a été élu secrétaire de séance.

Lecture du procès verbal de la dernière séance est donnée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du Jour.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Le maire soumet au vote du conseil municipal le compte administratif 2006 qui présente :

Section de Fonctionnement

Dépenses 267 492,38 €

Recettes 463 955,70 €

Section d'investissement

Dépenses 318 880,63 €

Recettes 95 224.88 €

Résultat excédentaire cumulé à la clôture de l'exercice 2006 de 622 427,82 €

Le compte administratif 2006 est approuvé par 11 voix pour, Monsieur le Maire s'étant retiré de l'assemblée au moment du vote.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2006

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du percepteur pour l'année 2006, qui présente les mêmes chiffres que le compte administratif.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES

Le Conseil Municipal maintient le taux des taxes directes locales aux valeurs de l'année précédente avec un produit fiscal attendu de 161 120 € se décomposant comme suit :

	Bases 2007	Taux	Produit
Taxe d'habitation	906 000	5,79 %	52 457 €
Taxe foncière bâtie	704 000	10,29 %	72 514 €
Taxe foncière non bâti	213 900	16,90 %	36 149 €

DELIBERATION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE

Le Conseil Municipal constate les résultats cumulés à la fin de l'exercice 2006 :

- Section de Fonctionnement, excédent de 835 846,41 €

- Section d'investissement, déficit de 213 418,69 €

et décide l'affectation du résultat total de la section de fonctionnement comme suit :

- affectation de la somme de 213 418,69 € à la section investissement, recette portée sur le budget primitif de 2007, article 1038 ;

- le solde disponible, soit 622 427,72 € est reporté en section de fonctionnement, sur le budget primitif 2007, à l'article 002.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007

Le Conseil Municipal , après avoir voté le compte administratif 2006, approuvé le compte de gestion 2006, décidé de l'affectation des résultats de clôture cumulés de 2006, vote à l'unanimité, le budget primitif 2007 comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses 463 014,00 €

Recettes 436 207,00 €

Section d'investissement

Dépenses 619 919,00 €

Recettes 260 348,69 €

Compte tenu des reports antérieurs,

le total des dépenses est de : 1 562 653,31 €

le total des recettes est de : 1 798 703,72 € soit un excédent dégagé de 236 050 ,41 €

CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE

ELECTIONS PRESIDENTIELLES Scrutin du 22 avril 2007 1^{er} tour

De 8h à 10h30	De 10h30 à 13h	De 13h à 16h30	De 16h30 à 18h
- Pascale PARETI	-Pierre GROISON	-Jeanine MIRESSI	-Claudette COQUARD
-M.Laurence DESCIEUX	-François de la GRANGE	-Thierry ODOUL	-Pierre BOISSET
-Nadine PORCHERET	-Jean Claude SIRI	-Jean Paul MAGNIEN	-Christian JEANNE

ELECTIONS PRESIDENTIELLES Scrutin du 6 mai 2007 2^{ème} tour

De 8h à 10h30	De 10h30 à 13h	De 13h à 15h30	De 15h30 à 18h
- Pascale PARETI	-Pierre GROISON	- Jeanine MIRESSI	-Claudette COQUARD
-M.Laurence DESCIEUX	-François de la GRANGE-	-Thierry ODOUL	-Pierre BOISSET
-Gérard TARDY	- Christian JEANNE	- Nadine PORCHERET	-Jean Paul MAGNIEN

PROGRAMME TRAVAUX O.N.F. 2007.

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux ONF de 2007 à réaliser dans la parcelle 26, pour nettoyage mécanique du terrain, fourniture et plantation de merisiers, frênes et chênes sur 7 hectares 62 ares. Le coût de l'investissement s'élève à 16 398,32 € hors taxes, soit 17 300,23 € TTC, à inscrire au BP 2007.

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le Conseil Municipal accepte le remboursement des sommes suivantes :

- 46,25 € de Groupama pour achat de matériel sécuritaire à Sécurama
- 27,68 € de La Plateforme du bâtiment pour un double règlement.

PROGRAMME DES TRAVAUX DE VOIRIE 2007

Le Conseil Municipal approuve le programme des travaux de voirie préparé par la DDE, Arrondissement territorial de l'aménagement de Dijon, à réaliser au cours de l'année 2007 sur :

- 1) Réfection de la rue Basse, pour un montant estimé à **74 291,50 €** hors taxes
- 2) Réfection de la Rue Saint Roch, pour un montant estimé à **8 190,00 €** hors taxes.

et porte l'ensemble des dépenses en investissement au Budget Primitif de 2007.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du conseil Général de Côte d'Or pour ces travaux de voirie.

NOM DE RUE

La route départementale 974 est baptisée Ancienne Route Nationale 74. Des panneaux seront installés.

QUESTIONS DIVERSES

- ↪ Concert à Morey Saint Denis le vendredi 30 mars 2007.
- ↪ Dans l'affaire GIBOURG/ COMMUNE, le mémoire réponse de l'avocat de la commune est déposé.
- ↪ une campagne de stérilisation des chats errants est prévue pour le printemps.
- ↪ réfléchir pour le prochain conseil, à une solution pour inciter les jeunes à plus de civisme.

Prochain Conseil Municipal, le 2 mai 2007, à 19 heures.

Séance levée à 9 heures 30.

Affiché le 04/04/2007.